Acte mis en ligne le : 28/03/2024

Nantes Métropole

Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n°2024-257

Objet : Bouguenais – rue Jean Mermoz – Classement de la parcelle cadastrée section BW n°807

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2021-1039 du 29 septembre 2011 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°807 situé sur la commune de Bouguenais en vue de son classement dans le domaine public,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car nécessaire à la création d'une voie d'accès,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Bouguenais – rue Jean Mermoz – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section BW n°807.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240325-2024_257DEC-AU
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 25 MARS 2024

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :
28 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240325-2024_257DEC-AU
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024